



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Realisation d'une campagne de recherche en eau par l'intermediaire de 3 forages destines a l'alimentation en eau potable de la commune du Luc (83)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE LE LUC

Raison sociale

Commune du Luc

N° SIRET

21830073900016

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LAIN

Prénom(s)

Dominique

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les nouveaux forages de reconnaissance seront implantés sur des parcelles communales dans des zones dépourvues d'habitations. A l'issue de la phase de reconnaissance un seul forage sera transformé en ouvrage d'exploitation. Ce dernier sera destiné à sécuriser la ressource en eau de la commune.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune du Luc une eau potable de qualité. De plus, la création d'un nouveau point de production permettra à la commune de se prémunir de se substituer à la source de Gamaton. Les secteurs d'implantation des forages ont été sélectionnés au vu des résultats de l'étude hydrogéologique menée sur l'intégralité de la commune. L'implantation des forages a été réalisée sur une analyse multi-critères (profondeur de l'ouvrage, géologie, qualité des eaux, travaux de raccordement, ...). Les 3 zones sélectionnées montrent un débit attendu pour chaque forage d'environ 50 m³/h. Les profondeurs estimatives des forages de reconnaissance sont les suivantes : forage 1 : 150 mètres ; forage 2 : 150 mètres et forage 3 : 150 mètres.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'entreprise qui sera responsable des travaux de forage n'a pas encore été sélectionnée. La maîtrise d'œuvre des travaux de forage sera assurée par le bureau d'études INGENERIA. Les travaux prévus pour une durée comprise entre 1 et 2 mois seront séquencés en 2 phases. La première phase consistera à la foration et à la pose du tubage définitif pour le meilleur des trois forages de reconnaissance. La seconde phase consistera à la réalisation d'essais de pompage permettant de définir le potentiel de production du nouvel ouvrage. À la fin des travaux, seul restera un tube d'une hauteur d'environ 50 cm, fermé hermétiquement par un capot métallique cadenassé, en attente des travaux de raccordement et d'équipement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune du Luc une eau potable de qualité, en quantité suffisante au moyen d'un nouvel ouvrage neuf exempt de risque de défaillance à court terme. L'objectif est de sécuriser la production d'eau potable de la commune du Luc en garantissant une ressource en eau exempte de pollution.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

au dossier de déclaration ou d'autorisation qui sera déposé au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.3.1.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement. Lorsque les travaux seront achevés, une phase de constitution d'un dossier de DUP sera engagée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur des forages Debit d'exploitation previsionnel	(150, m) (50, m3/h)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le forage de reconnaissance 2 est situe a l'interieur de la ZNIEFF de type 2 "Collines du Recoux" Id : 930020253 Les forages de reconnaissance 1 et 3 sont situes en dehors de toutes ZNIEFF
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune du Luc ne fait pas partie d'une commune en zone montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissance sont situees en dehors de toutes zones couvertes par un arrete de protection biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune du Luc ne fait pas partie d'une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissance sont situees en dehors de toutes les zones protegees citees

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune du Luc est concernée par un plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'Etat dans le département du Var (4ème échéance 2024-2029)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissances sont situées en dehors de tout bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les zones d'implantation des forages de reconnaissances sont situées en dehors de toutes zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Les forages n°2 et 3 ne sont pas concernés par des risques naturels. Le forage n°1 est concerné par des risques inondations PPRN-Multi - Le Luc (1997)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	Prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les forages ne sont pas situés sur des sols pollués
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Les forages ne sont pas situés sur une zone de répartition des eaux
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Les forages ne sont pas situés dans un périmètre de protection rapproché.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Les forages ne sont pas inscrits dans un site inscrit

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les forages sont situes en dehors de tout site Natura 2000. Le site le plus proche se situe a 4km.
D'un site classé ?	☐	☒	Les forages ne sont pas situes a proximite de sites classes.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les travaux de foration n'engendreront que de tres faible prelevement d'eau. A la fin des travaux un essai de pompage sera realise (pompage par paliers et pompage longue duree). Le pompage par palier provoquera un prelevement inferieur a 1000 m3 tandis que le pompage longue duree (96 heures) a un debit max de 100 m3/h engendrera un prelevement de l'ordre de 9600 m3, ces
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les travaux de forage et les essais de pompage, provoqueront des modifications previsibles du niveau de la masse d'eau. Celles-ci seront controlees, l'objectif est de garantir une perennite de la ressource en eau, pour garantir l'alimentation en eau de la commune en toute periode. Toute baisse anormale du niveau d'eau entrainera une modification du debit de pompage, ou bien
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les forages produiront des deblais de roche naturelle (calcaire et dolomie), d'un volume estime a 30 m3 par forage. Ces deblais (cuttings) sont totalement inertes et seront etales sur place, autour des points de forage a la fin des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Les travaux de foration ne sont pas deficitaires de materiaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'objectif du projet est d'améliorer l'alimentation en eau de la commune.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Afin d'éviter tout impact sur la faune environnante, les travaux seront réalisés de jour et aucun produit toxique susceptible d'être ingéré par la faune ne sera stocké sur le site. Enfin les travaux s'étendront sur une emprise d'environ 100 m ² clairement délimités.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les forages sont situés en dehors de tout site Natura 2000. Le site le plus proche se situe à 4km.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Les forages sont situés sur des terrains à dominance de forêts de conifères mais leur emprise est faible (inférieure à 100 m ²). Les défrichements seront évités. La consommation d'espace naturel est donc négligeable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux de forage vont se situer dans des aquifères qui ne sont pas exploités pour l'alimentation en eau potable. Les travaux n'utilisent pas de produit susceptible de détériorer la qualité de l'eau souterraine.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Seul un déplacement pour amener et replier la foreuse est prévu.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont capotés pour limiter au
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des nuisances olfactives
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la foration des vibrations seront observées et limitées à l'enceinte du périmètre de protection immédiate (environ 30 mètres). Il n'y a aucune habitation dans ce périmètre.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune émission lumineuse. Les travaux sont réalisés de jour.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des émissions lumineuses
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	La foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires et les dolomies, tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envois de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage ferme.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de décantation puis rejetées au milieu naturel, dans le thalweg le plus proche.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillies dans un bac de décantation puis rejetées au milieu naturel, dans le thalweg le plus proche.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun effluent
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de production de déchets.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun déchets dangereux. Seuls des déblais de roche totalement inerte estimés à 30 m3 par forage seront étalés sur place.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas à proximité de tout patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet n'est pas susceptible d'être cumulé avec d'autres projets existants ou approuvés

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet ne sont pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontiere

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

projet n'a pas d'incidence sur l'environnement. En effet, les forages seront realises dans l'objectif d'eviter un defrichement en bordure de piste. Afin d'eviter un eventuel impact des travaux sur la faune voisine du perimetre, les mesures suivantes seront realisees : les travaux seront uniquement diurnes et aucun produit toxique pouvant etre ingere par la faune ne sera stocke. Toutes les mesures de protection des milieux seront mises en oeuvre durant les travaux (bacs de retention, bacs de decantation, merlons etanches, ...). La tete de forage sera amenee selon les prescriptions de l'arrete du 11 septembre 2003, portant application du decret n°96-102 du 02 fevrier 1996 et fixant les prescriptions generales applicables aux sondage, forage, creation de puits ou d'ouvrage souterrain soumis a declaration en application des articles L. 214-1 a L.214-3 du code de l'Environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexe au decret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifie. Elle sera etanche et disposera d'un bati de protection contre les inondation pour garantir la ressource en eau. Dans la mesure ou le projet est destine a l'alimentation humaine, il n'a pas d'effet negatif sur la sante humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux tels qu'envisagés ne sont pas susceptibles de porter atteinte ni à la qualité de la ressource en eau, ni à celle des milieux superficiels, ni à la biodiversité. Les moyens de protection mis en œuvre, la faible emprise et la brièveté des travaux, ainsi que l'emploi de matériel limitant le bruit ne peuvent pas générer de perturbation notable des milieux. Une vigilance particulière sera de mise, pour la durée des travaux, pour éviter toute fuite de produit potentiellement polluant.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

LASCOMBES

Prénom

Cyrille

Qualité du signataire

Hydrogeologue mandate par la commune du Luc

À

Aix en Provence

Fait le

08-04-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)